Strasbourg : Une femen torse nu dans la cathédrale (MàJ : peine encourue)

24/11/2014 à 21h35



Une femen a pénétré dans la cathédrale de Strasbourg juste avant 13 h. Une fois à l'intérieur, elle s'est mise torse nu et est allée au fond du bâtiment, avant de monter sur l'autel où elle a dansé pendant environ une minute en brandissant un drapeau européen.



Elle protestait contre la venue du pape, demain à Strasbourg, estimant que sa place n'était pas en Europe. Une fois son action terminée, la jeune femme réussi à s'enfuir en courant à travers la place du Château, en direction du palais des Rohan.

L'Alsace

Article 166 du code pénal d'Alsace-Moselle :

> *Celui qui aura causé un scandale en blasphémant publiquement contre Dieu par des propos outrageants, ou aura publiquement outragé un des cultes chrétiens ou une communauté religieuse établie sur le territoire de la Confédération et reconnus comme corporation, ou les institutions ou cérémonies de ces cultes ou qui,* ***dans une église ou un autre lieu consacré à des assemblées religieuses, aura commis des actes injurieux et scandaleux, sera puni d'un emprisonnement de trois ans*** *au plus.*

Source